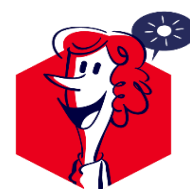




LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Ile-de-France

N°20 – juin 2025



EDITORIAL

Condamnation en appel de FT

En janvier 2021, notre collègue, Patricia Pasquion, a été tuée à l'agence Victor Hugo à Valence. Suite à ce drame, son mari a porté plainte contre Pôle emploi estimant que l'Établissement était fautif quant aux mesures de sécurité prises dans cette agence, considérée à risque.

Après une condamnation en première instance en mai 2023, France Travail a décidé de faire appel de la décision. La Cour d'appel a confirmé le jugement et a condamné l'Établissement pour «faute inexcusable». En effet, FT - selon la Cour- « n'a pas pris les mesures nécessaires à prévenir un risque d'agression, y compris mortel, dont il avait ou aurait dû avoir conscience ».

Cet appel emmène différentes questions. Quel est l'intérêt pour FT ? Démontrer qu'il n'est pas responsable dans ce qui est arrivé ? Était-il nécessaire de faire revivre le drame aux proches de la victime ? Quel est le message envoyé aux collègues après l'hommage national ? Dans certains cas, faire profil bas et preuve d'humilité est le plus décent.

16 000 signalements d'agression ont été enregistrés chez FT en 2023, France entière. D'autres questions se posent à l'heure où les agents de sécurité sont remplacés par des caméras, installées jusque dans le back office... entraînant d'autres interrogations...

Il est certain que l'Établissement fait des efforts en matière de sécurisation. Cependant, la suppression systématique des agents de sécurité est, pour la CFE-CGC, discutable. Certes, la présence d'agents de sécurité a un coût supérieur à celui de caméras, mais la logique financière ne devrait pas primer lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité des biens et surtout des personnes. Peut-être qu'une systématisation de la présence d'un agent de sécurité dans les agences n'est pas nécessaire... Mais une systématisation de leur absence ne l'est pas non plus.

A LA UNE

La feuille de route du Comité régional pour l'emploi (CRPE) d'Ile-de-France



L'objectif du Comité régional pour l'emploi (CRPE) est d'apporter une réponse aux besoins de l'Ile-de-France en coordonnant les politiques emploi, formation et orientation professionnelle. Le projet de feuille de route qui a été présenté le 19 mai 2025 s'articule autour de quatre axes.

1. L'offre de formation doit répondre aux enjeux économiques des territoires et aux besoins des publics à partir des dynamiques du marché du travail local. Une cartographie de l'offre de formation pour identifier les territoires sous dotés est prévue. *(Le taux d'accès à la formation ou le taux de saturation des places de formation collective sont les indicateurs a priori suivis).*
2. Secteurs prioritaires : le projet met en œuvre des plans d'action adaptés aux secteurs et métiers identifiés comme prioritaires. *(Le nombre de personnes recrutées est un indicateur retenu).*
3. L'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Le projet s'appuie sur la diffusion de bonnes pratiques.
4. L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap ou d'inaptitude professionnelle.

Avis CFE-CGC – En tant qu'opérateur principal, l'enjeu pour France Travail est d'user de sa stratégie d'influence auprès des acteurs institutionnels pour orienter les actions qui vont se décider afin qu'elles soient intégrées dans nos propres priorités. Exercice délicat dans le contexte actuel d'économie budgétaire illustré par une réduction de nos moyens et de nos effectifs.

MARCHE DU TRAVAIL

Le retour du chômage se profile



Dans un marché du travail en mutation, les entreprises se méfient dans un contexte international incertain et il y a moins d'offres pour les demandeurs d'emploi. La Banque de France prévoit une hausse du chômage avec un taux à 7,8% en 2025/2026 voire 7,9% fin 2025 pour l'OFCE (le taux actuel est de 7,4% au 1^{er} trimestre 2025). Les plans sociaux se multiplient avec ArcelorMittal en dernier

exemple qui prévoit 600 suppressions de postes.

Une période faste a suivi le Covid et s'est traduite par de nombreuses embauches. Depuis fin 2023, les dispositifs de soutien ont pris fin. Certains domaines comme la santé, le nettoyage ou la restauration continuent de recruter. Néanmoins beaucoup de ces postes difficiles à pourvoir en raison d'une pénibilité reconnue et d'une rémunération insuffisante.

L'Apec signale un recul de recrutement des cadres de 8% en 2024 et prévoit une nouvelle baisse de 4% en 2025. Les intentions d'embauches mesurées sur FT sont également en baisse : après un sommet de 3 millions d'intentions en 2022 et 2023, les projets de recrutement sont en baisse en 2024. La tendance devrait se poursuivre en 2025.

L'instabilité du marché du travail se profilant peut s'ajouter à l'inquiétude des demandeurs d'emploi, dans un contexte de diminution de leurs droits à indemnisation et de contrôle accru de leur recherche d'emploi.

Avis CFE-CGC – L'augmentation des tensions sur le marché du travail et du nombre de DE inscrits ainsi que la mise en œuvre de la LPE impactent lourdement la charge de travail de l'ensemble des agents de FT, or le gouvernement nous oblige à restreindre nos moyens humains. Gare à la surchauffe, l'établissement devra être très vigilant à la santé et aux conditions de travail de ses salariés.

ENQUÊTE

**La Fatigue
informationnelle :
une nouvelle forme
de pénibilité au travail**

Le développement des technologies numériques semble avoir créé une nouvelle forme de pénibilité au travail, source de fatigue informationnelle. Ce phénomène, plus subtil qu'il n'y paraît, s'immisce dans les routines professionnelles et peut affecter bien-être et implication. Il crée un climat de réactivité permanente, accélérant le temps tout en désaccablant le travail – loin de l'unité de temps, de lieu et d'action que constituait jusqu'ici l'entreprise. (L'ObSoCo, la Fondation Jean-Jaurès et Arte – déc. 2024)

>> <https://tinyurl.com/j9h9dd4e>

**AVANTAGES SOCIAUX
Titres-restaurant :
l'utilisation dans les
supermarchés
pérennisée après 2027**

La ministre du Commerce et des PME, Véronique Louwagie, a annoncé la pérennisation au 1er janvier 2027 de l'utilisation des titres-restaurant en supermarché pour les produits non directement consommables. (Le Parisien - 18 juin 2025).

**Vos contacts
CFE-CGC
en Ile-de-France**

Marjorie GOETZ
Tél. : 06 18 08 90 13
marjorie.goetz@francetravail.fr
(permanence téléphonique :
tous les mercredis)

Jacques MARTIN
Tél. : 06 27 27 03 18
jacques.martin@francetravail.fr
(permanence téléphonique :
tous les mardis)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications :
cfe-cgc.idf@francetravail.fr

**CFE-CGC
Métiers de l'Emploi**
Ensemble, construisons demain
>> <https://cfcgc-metiersdelemploi.fr/>

RH

**Réduction du temps de travail :
semaine de 4 jours ou semaine en 4 jours ?**



Semaine de 4 jours : consiste à réduire le temps de travail hebdomadaire (à 32h00 par exemple) réparti sur 4 jours au lieu de 5 jours sans baisse de salaire. Le principal inconvénient est le coût pour les entreprises pour maintenir les salaires et le principal avantage est l'amélioration de la QVT entraînant une baisse de l'absentéisme et une augmentation de la productivité.

Semaine en 4 jours : consiste à condenser le temps de travail hebdomadaire (souvent 35h00) sur 4 jours au lieu de 5. Le salarié y gagne un jour de repos supplémentaire qui entraîne des journées de travail plus longues et fatigantes.

Avis CFE-CGC : Il est fort peu probable que l'Etat, dans ce contexte de fortes réductions budgétaires, autorise un opérateur public à réduire le temps de travail à salaire constant. L'insertion de l'IA dans nos actes métiers aura certainement un impact mais celui-ci reste très difficile à appréhender dans la réalité, y compris à court et moyen terme, même si le plan d'efficience de la DG y prétend.

RH

Un salarié sur quatre se déclare en mauvaise santé mentale



cette même année.

Selon une étude de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) publiée le 23 avril 2025, 25% des salariés français considèrent être en mauvaise santé mentale. Avec 12.000 accidents du travail liés aux risques psychosociaux en 2023, les maladies psychiques reconnues d'origine professionnelle avaient augmenté de 25%

Nommée "Grande cause nationale" pour 2025, la santé mentale, "un sujet longtemps tabou" selon l'Agefiph, est le premier poste de dépenses de l'assurance-maladie (23 milliards d'euros de dépenses annuelles). Les coûts directs et indirects de la mauvaise santé mentale (absentéisme, mauvaise performance, arrêt maladie, coûts de soins) sont évalués à 163 milliards d'euros par an. Face à cette crise sanitaire, l'Agefiph (organisme paritaire géré par les partenaires sociaux) préconise la mise en place d'une culture ouverte et inclusive facilitant la prise de parole sur le sujet, le soutien aux personnes en souffrance psychique et le maintien dans l'emploi des personnes concernées par ces troubles. >> <https://tinyurl.com/yy4s883e>

EVENEMENT

Marche des fiertés 2025 le 28 juin : la CFE-CGC participe



Pour la première fois, la CFE-CGC va participer à la Marche des fiertés de Paris. Aux côtés du président François Hommeril et des militants engagés, notre syndicat affirme son attachement à l'égalité, à la diversité, à la lutte contre toutes les discriminations. La CFE-CGC défend un monde du travail inclusif, où le respect de chacun est l'affaire de tous. >> <https://tinyurl.com/yydkf6j3>

HUMOUR

L'actualité de France Travail IDF en BD

